

COMMUNIQUÉ DE Mgr CHRISTIAN RODEMBOURG CONCERNANT L'APPROBATION PAR LA COUR SUPÉRIEURE DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE

En date du 15 octobre 2025, le règlement concernant l'action collective contre le diocèse de Saint-Hyacinthe a été autorisé par la Cour supérieure. Au moment de tombée de la nouvelle, Mgr l'Évêque et ses prêtres étaient réunis à l'extérieur du diocèse pour la semaine annuelle de formation permanente.

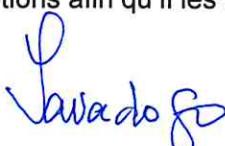
À la suite du communiqué n° 9 publié le 16 octobre 2025 par la chancellerie en après-midi, ci-joint le communiqué de Mgr Christian Rodembourg, m.s.a., évêque de Saint-Hyacinthe :

Le Pardon est possible... Les atteintes à l'intégrité des personnes, que ce soit sur les plans sexuel, psychologique ou spirituel sont inacceptables et une honte lorsqu'elles sont posées par des membres du clergé ou des fidèles laïcs. Aussi, Mgr l'Évêque demande-t-il pardon aux victimes de l'action collective qui ont vécu ces situations. Comme prévu par le juge, une lettre personnelle d'excuses leur sera adressée en temps opportun.

La Réparation est nécessaire ... Grande est la douleur chez les victimes. Elle est aussi ressentie chez les fidèles laïcs et le clergé du diocèse. Le règlement prévoit une réparation monétaire à l'endroit des victimes. Les montants d'argent n'effaceront pas toutes les souffrances. Mgr l'Évêque souhaite que ce règlement aide à poursuivre un chemin de guérison bénéfique.

La Réconciliation est une grâce... Afin de s'assurer que tout ce qui est possible soit fait pour que de tels actes ne se reproduisent plus, le diocèse a établi des mesures de prévention dont plusieurs sont effectives et d'autres sont en cours de réalisation.

En cette année jubilaire, dans notre Église, nous sommes toutes et tous invités à devenir des pèlerins d'espérance afin de nous engager vers un renouveau moral et spirituel et une réconciliation évangélique. Confions au Seigneur nos peines et nos déceptions afin qu'il les transforme en paix et en joie.



Abbé Patrice Savadogo
Chancelier